INVITATION PRESSE
PROCÈS FICTIFS – Édition 2024

Mercredi 20 mars 2024 de 09h00 à 13h00
Cour administrative d'appel de Lyon
184, rue Duguesclin - 69003 Lyon

La Faculté de Droit de l'Université Catholique de Lyon organise le mercredi 20 mars 2024, dans le cadre de son projet de Clinique de la prospective juridique, deux procès fictifs en partenariat avec la Cour administrative d'appel de Lyon et le Barreau de Lyon.

Dans les locaux de la Cour administrative d'appel de Lyon, les étudiants encadrés par les partenaires de cette clinique, analyseront les enjeux juridiques liés au développement de l'intelligence artificielle et l'utilisation de ChatGPT dans le cadre de l'action publique.

Cette clinique de la prospective juridique innovante et d'expérimentation traite de l'impact des nouvelles technologies d'intelligence artificielle sur le droit. Ce projet permet aussi à ses étudiants d'expérimenter les métiers d'avocat et de magistrat grâce à l'organisation de procès fictifs. Il s'agira du 8ème procès réalisé depuis le début de ce programme.

Le déroulé type du procès fictif, en situation au sein de la CAA de Lyon, est le suivant :
- Audience publique
- Délibéré
- Lecture publique du jugement

Les étudiants sélectionnés en Licence et en Masters endossent, le temps de l'instruction et du procès, les rôles d'avocats et de magistrats auprès de la Cour. Ils bénéficient de l'accompagnement de ces mêmes professionnels tout au long du projet. Cette première expérience dans la peau de professionnels du droit permet une réelle approche terrain et une professionnalisation concrète pour ces étudiantes et étudiants, futurs juristes.

L'année 2024 est marquée par ces procès fictifs questionnant l'intégration de ChatGPT au sein des administrations. Lors de cette édition, les cas traitent de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour automatiser certaines réponses données par les services administratifs municipaux aux demandes des administrés ; dans un cas il s'agit d'une demande d'installation d'une terrasse sur le domaine public, dans l'autre d'une demande d'inscription à une activité périscolaire. Ces cas questionnent ainsi les limites et les défis du déploiement de l'IA générative dans l'action publique : jusqu'à quel point un acte administratif peut-il être automatisé ? Quel impact sur les règles de compétences, quel impact sur la légitimité de la décision prise ? Et finalement quels impacts sur les droits des administrés ? Ces cas sont moins prospectifs qu'ils n'en ont l'air : à l'heure du déploiement effectif des algorithmes dans la prise de décision publique, faire travailler les juristes de demain sur cette thématique apparait particulièrement crucial.

Présentation des deux cas de l'édition 2024 dans le cadre des procès fictifs à la Cour administrative d'appel de Lyon par les étudiants de la Faculté de Droit de l'UCLy

Cas 1

Nous sommes en 2025 et la ville de Lyon a décidé de confier à un programme eAdmin fondé sur le logiciel GPT7 pour traiter automatiquement les autorisations d'occupation du domaine public demandées par les restaurateurs pour l'installation de terrasses.
Le programme lit automatiquement toutes les demandes formulées par Internet et produit une décision. Formellement cette décision est produite pour signature par un adjoint possédant une délégation.

La société Goliath SARL qui dispose d'un bar sous l'enseigne « Z comme zouaffe » au 4 rue Perron à Lyon a fait une demande d'occupation du domaine public pour obtenir la possibilité d'installer une terrasse sur les places de stationnement devant son bar.
Elle a fait une demande pour une terrasse de 20 m^2 et est surprise de voir que l'autorisation porte sur une terrasse de 12 m^2 seulement. Elle a appelé les services de la ville qui lui ont confirmé que le programme eAdmin a été utilisé et qu'il calcule automatiquement la dimension la plus adaptée pour la terrasse compte-tenu de plusieurs paramètres.
En absence d'information sur ces paramètres, la société Goliath SARL a fait quelques recherches et ne comprend pas sur quoi se base eAdmin.

La société Goliath SARL n'accepte pas cette décision et elle saisit le tribunal administratif.

Cas 2

Nous sommes en 2025 et la ville de Saint-Etienne dans un souci de modernisation a confié à un programme eAdmin fondé sur le logiciel GPT7 la gestion automatique des courriers les plus fréquents en proposant une réponse aux usagers.
Le programme lit le courrier et génère un courrier. Formellement cette décision est produite pour signature par un adjoint possédant une délégation.
M. Géronimo Defrenne a demandé par un courrier l'inscription de sa fille Susanne aux activités périscolaires. Il a formulé trois vœux 1) peinture rupestre 2) sculpture mécanosoudée et 3) fléchettes.
Or il a la surprise de voir qu'on lui propose uniquement l'atelier « mathématiques renforcées ».
M. Defrenne a appris par le journal communal que le courrier est généré par le programme eAdmin comme s'en vante la commune dans un article promotionnel.

M. Géronimo Defrenne n'accepte pas cette décision et il saisit le tribunal administratif.

À PROPOS DE L'UCLy (Université Catholique de Lyon)
Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).
Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, elle propose 57 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 700 étudiants et auditeurs libres, dont 1 800 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 350 universités partenaires dans 61 pays.
Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.
www.ucly.fr

Merci de confirmer votre présence

CONTACTS PRESSE :

Laurence GAMBONI
l.gamboni@terrederoses.com
04 72 69 42 93 – 06 11 73 09 12
Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET
fpissochet@ucly.fr
06 80 70 33 41
Directeur Communication UCLy